



**Compte-rendu de la Commission plénière
de la
Commission locale d'information auprès du CEA
de Fontenay-aux-Roses**

jeudi 18 avril 2013 à 18 heures

La Folie Desmares

92320 - Châtillon

La Commission Locale d'Information s'est réunie en formation plénière, le jeudi 18 avril 2013, à la Folie Desmares à Châtillon.

PRESENCE/ABSENCE :

Etaient présents :

- M. Marc AMMERICH Représentant CFDT du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Claude ANDRES Représentant associatif - Association Environnement 92
- Mme Laurence BIBAL Inspectrice à la division d'Orléans de l'Autorité de Sûreté
- M. Eugène BELIN Représentant titulaire de l'association pour la protection du coteau boisé du Panorama de Fontenay-aux-Roses
- M. Jean-Michel BOULDOIRES Représentant CFE-CGC du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Sylvain BROUTIN Conseiller municipal de Fontenay-aux-Roses
- M. Thierry CHARLES Directeur général adjoint à l'IRSN
- M. Jacques CONNESSON Chef du pôle LUDD, Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
- M. Jean-Baptiste FLEUTOT Docteur, Conseiller médical DSND
- M. Didier DELMONT Directeur-adjoint du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Jean-Pierre GUARDIOLA Sous-préfet d'Antony
- M. Stéphane JACQUOT Président de la C.L.I. - Conseiller municipal de Châtillon – Conseiller communautaire de la Communauté de commune Châtillon – Montrouge
- M. Istvan KRISTOF Direction de l'environnement et du développement durable – CG92
- M. Jean LAURENT Maire-Adjoint, Représentant de la Commune de Montrouge
- M. Marc LIPINSKI Conseiller régional d'Ile-de-France
- M. Christophe PERRIN Responsable de la communication du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- Mme Cécile POYAU Chef de la Cellule de sûreté nucléaire, de contrôle des matières nucléaires, des transports et de la qualité du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. Christian RICOUL Chef du Service de protection contre les rayonnements et de l'environnement du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Albert SAPORTA Président-Directeur général honoraire des Laboratoires Stallergènes
- M. Peter SCHNURLE Association du Coteau boisé du Panorama à Fontenay-aux-Roses
- Mme Malgorzata TKATCHENKO Directeur du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- M. André VIRLON Représentant SPAE UNSA du CEA/ Fontenay-aux-Roses
- Mme Anne DE GOUZEL Directrice-adjointe – Direction de l'environnement et du développement durable – CG92

Etaient absents excusés :

- Mme Véronique BANULS Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Maire-Adjointe de Bièvres
- Mme Marianne BUHLER Maire-Adjointe d'Issy-les-Moulineaux, Représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
- M. Laurent BETEILLE Sénateur de l'Essonne - Maire de Brunoy
- M. Philippe PEMEZEC Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine
- M. Daniel BREUILLER Vice-président du Conseil général du Val-de-Marne - Maire d'Arcueil
- M. Frédéric BRUNET Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris/Hauts-de-Seine
- Mme Isabelle DEBRE Sénateur des Hauts-de-Seine - Maire-Adjoint de Vanves
- M. Gérard DURIEUX Représentant CGT du CEA/Fontenay-aux-Roses
- M. Pierre GALANAUD Chef de service Hôpital Bécclère
- M. Philippe GOUJON Député de Paris - Maire du 15ème arrondissement de Paris

- M. Alain GOURNAC Sénateur des Yvelines - Maire du Pecq
- Mme Marie-Odile GRANDCHAMP Secrétaire générale de la CLI – CG92
- M. Daniel HANNOTIAUX Représentant de l'association Ile-de-France environnement
- M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC Député-maire de Cachan - Vice-président de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre
- M. Christian POLO Directeur de l'environnement et du développement durable
– Conseil Général des Hauts-de-Seine –
- M. Fabien SCHILZ Chef de la division d'Orléans – Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
représentant M. Bernard DOROSZCZUK, délégué territorial de Paris
de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
- M. François TURLIN Représentant CFTC du CEA/Fontenay-aux-Roses

Etaient absents :

- M. Ivan BOUCHIER Sous-préfet de L'Hay-les-Roses
- M. Christian CAMBON Sénateur du Val de Marne - Maire de Saint-Maurice
- M. Serge DASSAULT Sénateur de l'Essonne
- Mme Annick GELLIOT Directrice de l'ARS – Hauts-de-Seine
- M. Jean-Marc GERMAIN Député des Hauts-de-Seine – 12^{ème} circonscription
- M. Jean-Jacques BRIDEY Député du Val de Marne – 7^{ème} circonscription
- M. Yann GERARD Directeur Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- M. Jacques HARLAUT Maire-Adjoint de Vélizy-Villacoublay
- M. Thomas JOLY Conseiller général de l'Essonne - Vice-président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET Députée de l'Essonne
- M. Hervé LAMBEL Représentant de l'association Paris-banlieue environnement
- M. Joël LOISON Conseiller général des Yvelines - Maire de Vélizy- Villacoublay
- Mme Valérie PECRESSE Députée des Yvelines – 2^{ème} circonscription
- M. Philippe PEMEZEC Conseiller général des Hauts-de-Seine
- M. François VAUGLIN Conseiller de Paris

Ordre du jour :

L'ordre du jour était le suivant :

- Communication du président
- Approbation du Compte-rendu de la réunion plénière du 5 décembre 2012
- Approbation du compte-rendu d'exécution budgétaire 2012 –Rappel du budget 2013
- Etat d'avancement de l'appel d'offres concernant l'assistance technique
- Plan de communication de la CLI : examen de la lettre de la CLI n°1
- Présentations, par le CEA de Fontenay-aux-Roses :
 - * point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement
 - * présentation des événements et incidents déclarés par le CEA
- Points divers.

Nota : Le dossier de mise à jour des prescriptions réglementant les prélèvements, les rejets et la surveillance de l'environnement des installations nucléaires de base INB 165 et 166 a été déposé fin 2012-début 2013. Ce dossier est en cours d'instruction et sera amené à être complété par le CEA à l'issue de cet examen. Aussi, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a souhaité retirer la présentation de ce dossier de l'ordre du jour. Elle précise à ce sujet que la présentation du dossier déposé est du ressort de l'exploitant et non de l'ASN. Seule la présentation de la procédure administrative suivie et des textes réglementaires pris à son issue relève de l'ASN.

1 - Communication du Président

(M. Stéphane Jacquot)

Accueil par Mr le Président, M. Stéphane JACQUOT, qui souhaite la bienvenue aux membres de la Commission.

Il évoque les différents remplacements au sein de la CLI en 2012 et début 2013.

- collège des élus :

- * M. Guy Malherbe est remplacé par Mme Nathalie Kosciusko-Morizet
- * M. Jean-Pierre Schosteck est remplacé par M. Jean-Marc Germain
- * M. Richard Dell' Agnola est remplacé par M. Jean-Jacques Bridey
- * M. Yves Vandewalle est remplacé par Mme Valérie Péresse
- * M. Laurent Beteille est remplacé par M. Serge Dassault
- * Mme Marie-Thérèse Hermange est remplacée par Mme Leïla Aïchi
- * M. Jean-François Dumas est remplacé par M. Sylvain Broutin

- collège des experts :

- M. Thierry de Revel est remplacé par M. Jean-Baptiste Fleutot

- collège des syndicats :

- M. Alain Brzotowski est remplacé par M. Jean-Michel Bouldoires

- Membres consultatifs :

- M. Jean-Pierre Guardiola, sous-préfet d'Antony, a succédé à M. Bernard Bouloc

Le Président remercie Monsieur le sous-préfet de sa présence et précise qu'il a rencontré le Préfet, le 15 mars dernier, afin de présenter la CLI et ses actions.

2 - Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 5 décembre 2012

(M. Stéphane Jacquot)

Le Président propose l'approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 5 décembre 2012.

M. Eugène BELIN pose une question concernant le point 8.

M. Jacques CONNESSON répond que l'ASN a demandé le retrait de ce point de l'ordre du jour car le dossier sera à compléter et, en outre, il rappelle qu'il appartiendra au CEA de présenter son dossier et à l'ASN de présenter les projets de décisions qui résulteront de l'instruction des dossiers.

M. Stéphane JACQUOT confirme cet échange entre la CLI et l'ASN.

M. Jacques CONNESSON indique qu'il ne faut pas qu'il y ait de confusion entre deux procédures réglementaires en cours : a) la mise à jour des prescriptions réglementant les prélèvements, les rejets et la surveillance de l'environnement des INB 165 et 166 (présentation des dossiers en 2013, analyse des résultats en 2013, les projets de décision et saisie de la CLI en 2014) et b) le dossier modificatif pour la prolongation de la durée de l'opération d'assainissement-démantèlement qui se conclura par un décret.

Ces deux procédures sont juridiquement totalement disjointes. Les deux actes administratifs n'interviendront pas au même moment.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 - Compte-rendu d'exécution du budget 2012 et rappel du budget 2013

(M. Stéphane Jacquot)

Le compte-rendu d'exécution budgétaire pour l'année 2012 est présenté.

Le compte-rendu d'exécution budgétaire est approuvé.

M. Stéphane JACQUOT fait un rappel sur le projet de budget de la CLI pour 2013. Celui-ci présente un montant de 20 000 euros. Cette somme se décompose en deux provenances : 15 000 euros venant du Conseil général et une subvention venant de l'ASN. La demande sera adressée à l'ASN pour l'année 2013, comme les années précédentes.

Les projets de l'année 2013 concernent :

- a) l'édition d'une lettre de la CLI pour un premier numéro ;
- b) le fonctionnement général de la CLI : organisation des réunions plénières et l'activité des groupes de travail ;
- c) la mise en service du marché d'assistance technique.

Tout ceci est précisé à titre d'information, le budget 2013 ayant été voté le 5 décembre dernier.

4 - Etat d'avancement du marché d'études

Sur la question de l'appel d'offres pour une assistance technique¹ à la CLI : le projet d'appel d'offres pour recruter un bureau d'études a été relancé. Deux candidats ont présenté une offre. L'analyse des offres est en cours. Le marché sera notifié mi-mai, il pourra être utilisé en juin prochain.

M. Eugène BELIN demande s'il est possible d'avoir des indications sur ces deux sociétés, et comment sera fait le choix entre les deux candidats.

¹ : Ce marché d'assistance technique sera destiné à apporter à la Commission un appui dans le déroulement de ses missions. Elle permettra à la CLI de mieux apprécier les informations et conclusions apportées par le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). Elle consistera en l'analyse des documents délivrés par ce dernier à la CLI et la délivrance d'informations compréhensibles par le grand public. Il s'agit d'un marché à Bons de Commande, d'un an renouvelable trois fois. Le montant maximum annuel est de 12 000 euros hors taxe.

Mme Anne de GOUZEL précise que les services du Conseil général ont mis en place des grilles d'analyse pour tous les marchés publics.

M. Stéphane JACQUOT précise que le résultat de cette analyse sera porté à la connaissance des membres du bureau, qui pourront alors se prononcer.

5 - Plan de communication 2013

(M. Stéphane Jacquot)

M. Stéphane JACQUOT a proposé que soit réalisée une lettre de la CLI, dont la fréquence serait annuelle ou bi-annuelle. Il s'agit de la lettre n° 1 sur support papier ; format A4 recto-verso, couleur. Un projet de lettre est soumis aux membres présents.

M. Stéphane JACQUOT indique que cette lettre sera ensuite distribuée dans toutes les collectivités concernées par l'activité de la CLI. Elle sera diffusée par l'intermédiaire des communes et via le site internet. A chaque nouvelle lettre, un membre de la CLI s'exprimera, la prochaine fois, il s'agira d'un membre du collège des syndicats, puis d'un élu.

M. Jean LAURENT indique que ce projet de lettre a été validé par les membres du bureau. La lettre sera diffusée de la même manière que le dépliant de présentation de la CLI l'a été, en 2012.

M. Sylvain BROUTIN et M. Eugène BELIN soulignent que le site internet de la CLI ne fonctionne plus.

Mme Anne DE GOUZEL explique que plusieurs sites du conseil général ont subi un virus et que les services informatiques recherchent une solution. Le Président souligne la nécessité que le site fonctionne rapidement de nouveau.

M. Istvan KRISTOF précise qu'un piratage a eu lieu sur tous les sites internet du Conseil général. Le site principal a été très vite remis en état. Les autres sites sont remis en état petit à petit.

Mme Malgorzata TKATCHENKO informe les membres que le site internet du CEA fait état de la CLI et a créé un lien vers le site de la CLI.

Quelques modifications mineures sont demandées par les membres après examen du projet de lettre.

6 - Présentations, par le CEA de Fontenay-aux-Roses, de l'état d'avancement

M. Stéphane JACQUOT introduit le sujet. Il s'interroge notamment sur les deux événements de niveau 1 qui ont eu lieu l'un le 13 février, l'autre le 21 février et qui concernent la contamination de salariés. Il demande au CEA de les présenter en détail. En effet, la CLI a été beaucoup sollicitée par le public sur ce sujet.

Deux présentations sont faites :

a) point d'étape de l'opération d'assainissement - démantèlement ;

b) présentation des événements survenus depuis le 5 décembre 2012.

(Mme Malgorzata Tkatchenko puis M. Didier Delmont)

a) point d'étape de l'opération assainissement-démantèlement

Mme Malgorzata TKATCHENKO indique que la présentation porte sur ce qui s'est passé depuis la dernière réunion plénière.

Elle indique que le CEA a déposé son dossier contenant les propositions de modification de l'arrêté de 1988 portant sur la mise à jour des prescriptions réglementant les prélèvements, les rejets et la surveillance de l'environnement des INB 165 et 166. Elle précise que ces propositions sont inférieures aux limites actuelles, ce qui est normal, vu l'état d'avancement de l'opération. Elle précise également que l'année 2012 a vu se terminer le démantèlement de la chaîne Cyrano.

Dans le bâtiment 52-2, les opérations se poursuivent à un rythme soutenu. L'achèvement des opérations d'assainissement – démantèlement est toujours prévu pour fin 2015.

L'analyse des prélèvements effectués sous la salle Pétrus se poursuit. Les six forages initialement prévus ont été réalisés ; il a été décidé de faire deux forages supplémentaires. Un logiciel de modélisation de la contamination des sols a été mis au point par le CEA de Fontenay-aux-Roses. Ce logiciel est maintenant utilisé à l'échelle internationale. Pour les six premiers forages, le planning initial sera tenu (rendu de la totalité des résultats fin 2013).

A titre indicatif, il est signalé que le CEA a mentionné la réunion de ce soir sur son site internet.

M. Didier DELMONT prend le relais pour la présentation.

Le planning de référence n'a pas changé. Pour la chaîne Petrus, on constate qu'il y a un an de retard mais, dans la mesure où il a été possible de paralléliser certaines opérations, cela est sans influence sur la fin générale du démantèlement du bâtiment 18 toujours fixée en 2020-2021. Tout cela est indiqué hors aléas.

Concernant plus particulièrement le bâtiment 52-2 de l'INB 165, il était prévu de passer le personnel concerné en 2 x 8, en janvier 2013, ce qui a été fait. Les opérations à venir vont concerner la découpe des blocs béton. Tout cela sera effectué en milieu confiné.

Le CEA a aussi effectué les essais des machines de découpe ; ceux-ci se sont bien déroulés. Les premiers blocs de béton de cinq ou dix tonnes devraient commencer à être découpés fin 2013.

Bâtiment 18 :

Chaîne Cyrano : les éléments ont été évacués. Le châssis est actuellement en cours de démontage. L'ensemble sera fini pour juillet 2013.

Chaîne Candide : le démarrage des travaux a été effectué début mars.

Chaîne Carmen : le CEA a passé un marché, les travaux devraient commencer courant du 3^{ème} trimestre 2013.

Cuves du hall 10 : trois cuves sur les quatre ont été évacuées ; la troisième a quitté le site ce matin même à 11 heures.

Chaîne Castor : en cours de démantèlement.

Chaîne Petrus : fin des travaux d'aménagement prévue au 1^{er} semestre 2015. Ce démantèlement est techniquement difficile. Les essais des moyens télé-opérés sont en cours.

Pour pouvoir évacuer les déchets issus du démantèlement de la chaîne Pétrus, il a été nécessaire de développer des emballages particuliers. Les essais de résistance de ces emballages sont prévus d'être terminés pour fin 2013.

Par rapport à 2010, le « terme source mobilisable » (= quantité globale de radioactivité) présent dans le bâtiment 18 de l'INB 165 est en forte diminution.

Concernant l'évacuation des déchets :

Déchets de très faible activité (TFA) : petit décalage entre la production et l'évacuation, mais globalement, le CEA évacue en ligne.

Fûts de 200 litres : 36 ont été produits et 36 évacués depuis le début de l'année. Pour mémoire, 250 fûts ont été évacués en 2012.

Le CEA pense évacuer environ 550 fûts de 200 litres en 2013.

Déchets MI (poubelles PLC- La Calhène) : 12 PLC ont été évacuées en 2013. Celles qui seront produites en 2013 proviendront principalement de la chaîne Carmen. L'exutoire de ces PLC, situé à Cadarache, est temporairement non disponible à partir de maintenant.

Caissons 5 m³ : 4 ont été produits en 2012 et 5 en 2013 : neuf ont été évacués.

Fûts PEHD (polyéthylène haute densité) : 12 ont été évacués.

Au total, sur l'année 2012, il y a eu davantage d'évacuation que de production de déchets, toutes natures confondues.

Etude sur l'état radiologique des sols

Cette étude est en cours. Rappel : on utilise le mot « pollution » lorsque il y a pollution à caractère chimique ; on utilise le mot « contamination » lorsqu'il y a une contamination à caractère radioactif. Cinq fouilles étaient prévues. Quatre sont terminées.

Pour la pollution chimique rencontrée : cette pollution des sols est due aux mâchefers contenus dans les remblais utilisés au niveau des chaussées lorsque celles-ci ont été construites.

Pour les sols sous la salle Petrus : six forages « horizontaux » à -0,5 et -1,5 m par rapport à la dalle de la salle des cuves Pétrus étaient initialement prévus ; le CEA a pris la décision d'en faire deux de plus dits « obliques » à -4 et -10 m. Il est prévu que les opérations de forage soient terminées vers fin juin.

La technique sonique est utilisée ; les carottes de terre sont sorties puis analysées. Une mesure globale est faite sur place, qui permet de réaliser des prélèvements pour des analyses plus fines réalisées ensuite.

M. Marc LIPINSKI : demande à quelle profondeur vont les forages verticaux.
La réponse est : à moins 10 mètres.

Dossier sur la mise à jour des prescriptions réglementant les prélèvements, les rejets et la surveillance de l'environnement des INB 165 et 166

Le document transmis fin décembre 2012 – début 2013 par le CEA à l'ASN comprend une étude générale, une étude d'impact, et des propositions pour de nouvelles limites.

Pour les rejets gazeux :

* Gaz : limites actuelles : 20 Terra Becquerel (2×10^{13} Bq).

Proposition du CEA : pas de renouvellement demandé, il n'y a plus de crayons de combustible irradié susceptibles de libérer des gaz.

* Halogènes gazeux et aérosols : Limites actuelles : 10 Giga Becquerel (10^{10} Bq)

Proposition du CEA : 4×10^7 Becquerel

Cela correspond à un facteur de baisse de 245 fois.

Pour les transferts de liquides :

* Tritium : Limites actuelles : 200 Giga Becquerel (200×10^9 Bq).

Proposition du CEA : pas de renouvellement demandé, ce radioélément n'étant pas mis en œuvre dans les INB.

* Nucléides autres que le Tritium : Limites actuelles : 40 Giga Becquerel (4×10^{10} Bq)

Proposition du CEA : 900 Méga Becquerel (9×10^8 Bq)

(diminution d'un facteur 44)

* Emetteurs alpha : Limites actuelles : 1 Giga Becquerel (10^9 Bq).

Proposition du CEA : 50 Mega Becquerel (5×10^7 Bq)

(diminution d'un facteur 20)

* Emetteurs Beta : 40 GigaBecquerel

Proposition du CEA : 900 MegaBecquerel

(diminution de facteur 44)

Ceci est la proposition du CEA et ne préjuge pas du résultat final. Le dossier est en cours d'instruction par l'ASN et son expert technique l'IRSN.

M. Stéphane JACQUOT s'exprime en disant qu'il constate qu'il y a toujours un manque de lisibilité dans les explications proposées ici. Pour ces valeurs de limites, le propos est difficile à comprendre. Il demande davantage de clarté et de transparence dans les exposés. Cela est important pour les membres de la CLI, mais aussi pour la communication envers le citoyen.

M. Eugène BELIN pose deux questions : qu'en est-il du bâtiment 58, c'est-à-dire du stockage des éléments radioactifs solides ? Quel est le rôle de l'ANDRA ?

M. Didier DELMONT reprend les échéances du planning. La fin du « désentreposage » des déchets présents dans le bâtiment 58 est prévue sauf aléas en 2025.

Concernant les exutoires, ce sont les installations du site de Cadarache qui sont actuellement utilisées ; une installation qui doit être construite sur le site de Marcoule est prévue pour entreposer la partie des déchets qui ne sont pas compatibles avec les installations de Cadarache. Tant à Cadarache que prochainement à Marcoule, il s'agit d'entreposages en attendant le projet Cigéo, géré par l'ANDRA, qui fait actuellement l'objet de débats.

M. Marc LIPINSKI dit que l'enfouissement profond n'a absolument pas été décidé. Tout ce qui est stocké à Cadarache et Marcoule l'est à titre provisoire. Il est plus juste de dire que l'on ne connaît pas leur destination finale (puisque le projet Cigéo, à titre expérimental, n'a pas encore été approuvé). Le stockage en profondeur n'a pas été décidé officiellement pour l'instant. Le débat public doit avoir lieu.

M. Thierry CHARLES répond en disant qu'il y a maintenant six ans, un plan national de gestion des matières et déchets radioactifs a été mis en place. L'objectif en était d'identifier, pour chaque type de déchets, quels stockages peuvent être envisagés.

Les difficultés ont été identifiées dès 1991. Trois voies de recherche ont été envisagées : l'entreposage de longue durée, la transmutation, l'enfouissement en couches géologiques profondes. La loi précisait l'échéance de 2006 pour faire le point.

Cette échéance en 2006 a précisé la voie de référence : celle du stockage géologique profond. Le dossier de création sera constitué officiellement en 2015. Même si la décision n'est pas prise (du stockage profond), la loi de 2006 a fléchi la direction à prendre et a indiqué un calendrier.

Le stockage profond s'effectue à moins 500 mètres sous le sol. Actuellement, nous sommes en phase de débat public. Puis il y aura l'enquête publique. Un décret à l'horizon 2015 se profile.

L'Assemblée Nationale devrait définir dans les années à venir les termes de réversibilité.

Rien n'est tranché à ce jour. Pour l'instant le processus se poursuit.

M. Marc LIPINSKI dit que, ainsi donc, on ne peut pas dire que le stockage profond est un point acquis ; nous sommes d'accord sur ce point.

M. Thierry CHARLES précise que, lors d'un démantèlement, on produit, bien sûr, des déchets. L'objectif est d'évacuer en ligne. Si cela n'est pas possible, quand la filière n'est pas ouverte, il faut pouvoir envisager des entreposages (différent du stockage, l'entreposage a un caractère provisoire).

Actuellement, les exutoires, pour Fontenay-aux-Roses, sont : Cadarache qui fait de l'entreposage, et prochainement Marcoule ; tout cela dans l'attente d'un stockage définitif.

Cette problématique est vraie pour tous les sites en cours de démantèlement en France.

M. Claude ANDRES exprime sa préoccupation sur le point : le recul systématique de la date de la fin des opérations d'assainissement – démantèlement. Il y a une quinzaine d'années, la fin des opérations devait se situer vers 2011 – 2012. A force d'entreposer les déchets, il craint qu'on arrive à saturation, et que les opérations se ralentissent. Quoi qu'il en soit, il est important de veiller à ce que l'évacuation s'effectue le plus rapidement possible.

Mme Malgorzata TKATCHENKO valorise le côté apprentissage de l'opération. Il faut dire qu'il y a un certain nombre de fûts entreposés, mais tous les efforts vont dans le sens

d'accélérer les opérations. Aujourd'hui, il n'y a pas de souci ni pour les personnes ni pour l'environnement. Mais le CEA ne fait pas cette opération au rabais, et, quand un problème se fait jour, il est étudié de près.

M. ANDRES complète son propos en disant que, si on doit démanteler certaines centrales nucléaires en France, il ne faudrait pas arriver à un goulet d'étranglement concernant l'évacuation, et éviter une situation de « concurrence » entre les différents exploitants (EDF, CEA ou AREVA par exemple) qui seraient simultanément en phase de démantèlement.

M. Marc LIPINSKI précise que la première centrale en cours de démantèlement en France est Brennilis. Elle a commencé son démantèlement il y a une vingtaine d'années, en 1985.

M. Thierry CHARLES dit que les démantèlements de réacteurs nucléaires existent en France ; l'opération est un peu différente de celle des centres de recherche mais avec des points communs. Dans quelques années, il y aura un retour d'expérience qui sera utile aux exploitants ; ce retour d'expérience viendra aussi de l'étranger (exemple : l'Allemagne). Pour les délais de démantèlement : il ne faut pas vouloir aller trop vite, et une bonne étude de risque est toujours incontournable.

M. Marc LIPINSKI pose la question : puisque vous évoquez l'Allemagne, quelles sont les filières de stockages que vous connaissez et qui ont été expérimentées là bas ?

M. Thierry CHARLES répond que, actuellement, les allemands ont fait des études de stockage profond dans des couches géologiques de sel. Les résultats étant peu satisfaisants, ils relancent leurs études, mais toujours dans l'objectif de stockage profond.

M. Sylvain BROUTIN intervient pour demander des précisions sur le planning et les échéances de l'étude des sols qui est en cours.

M. Didier DELMONT répond que l'étude est en cours ; les résultats des mesures seront obtenus en fin d'année 2013. Il faudra ensuite les intégrer dans le logiciel de modélisation.

M. Marc LIPINSKI pose la question au CEA : dans cette étude des sols, qu'est-ce qui vous a poussé à faire deux forages de plus ?

M. Didier DELMONT répond que, plutôt que d'extrapoler, ce que le CEA aurait pu faire avec la modélisation, il a préféré faire deux forages supplémentaires. Dans la mesure où la machine était en place, cette manipulation était assez simple, et les résultats seront plus rigoureux.

M. Marc LIPINSKI demande plus précisément : qu'est-ce qui vous fait penser qu'un forage en plus grande profondeur pouvait être intéressant ?

M. Didier DELMONT répond que la CEA a constaté qu'il y avait une légère radioactivité en profondeur. Plutôt que de faire revenir la machine, le CEA a préféré exécuter deux forages supplémentaires.

b) présentation des événements déclarés par le CEA à l'ASN en 2012
(Mme Cécile Poyau)

Depuis le 5 décembre 2012, il y a eu quatre événements déclarés par le CEA à l'ASN et dont la CLI a eu copie : 2 au niveau zéro ; 2 au niveau 1.

1^{er} événement : 11 janvier 2013 : concerne le dépassement d'un mois (février 2012 au lieu de janvier 2012) de la date de contrôle de l'intérieur des cuves d'effluents douteux du bâtiment 52-2. Les effluents sont ceux des douches et des vestiaires. Ces effluents sont rejetés dans les réseaux seulement après analyse. Niveau 0.

2^{ème} événement : 13 février 2013 : concerne le défaut de confinement ayant entraîné la contamination corporelle d'un salarié d'une entreprise sous-traitante lors d'un chantier de démantèlement.

Contexte : Il s'agissait de démanteler le dispositif de relevage d'anciennes cuves du bâtiment 18. Ce dispositif n'était plus utilisé depuis les années 1970. Les déchets doivent être découpés dans un sas. Il y a deux sas : le sas de travail (2 m 50 sur 1 m 50) et le sas d'accès. L'événement est survenu en fin des opérations de découpe, lors du contrôle des déchets présents sur le chantier.

Il y avait des lingettes humides dans le sas de travail, et le pot contenant les lingettes usagées a été renversé. Le travailleur s'est agenouillé. Compte tenu de l'exiguïté des lieux et du port d'équipements de protection, l'opérateur ne voit pas forcément très bien ce qui se passe au sol. En s'agenouillant, sa combinaison, hydrofuge mais non imperméable, a été en contact avec les lingettes humides. Ainsi a eu lieu la contamination au niveau du genou ; en effet, la combinaison est étanche aux projections – mais pas étanche au contact prolongé d'un élément liquide.

Le service de radioprotection du CEA est intervenu pour l'aide au déshabillage. La contamination se situe au niveau du genou. Des mesures ont été faites : il n'y a pas de contamination des autres parties du corps. Le service médical a rendu son diagnostic un mois après : la dose engagée - c'est-à-dire reçue sur une période de 50 ans - s'est révélée à hauteur de 8 à 12 millisievert. A titre de comparaison cela représente moins que ce que reçoivent certains pilotes de ligne au cours d'une année. Classé Niveau 1 sur l'échelle INES.

M. Jean-Baptiste FLEUTOT apporte la précision sur le fait que le corps humain garde un peu de radioactivité. La dose naturelle accumulée pendant 50 ans est au total de 12 millisievert. En tant que médecin, il indique que les doses des agents contaminés dans le cadre des incidents est voisine de cette radioactivité naturelle.

M. Eugène BELIN dit que cette dose n'est pas dangereuse. Il demande si une alarme n'aurait pas dû se déclencher.

M. Didier DELMONT répond que, dans ce processus, il n'y a pas d'alarme, il y a des contrôles successifs.

M. Sylvain BROUTIN pose la question du suivi des entreprises sous-traitantes ?

M. Didier DELMONT indique que le CEA a une procédure de sélection des entreprises très rigoureuse. Les agents en sous-traitance sont formés, triés sur le volet, et suivis médicalement. En procédure d'appel d'offres, le CEA ne sélectionne jamais le moins disant, mais toujours le mieux disant.

Mme Cécile POYAU précise que les analyses ont ensuite montré que la contamination est restée dans le sas de travail. La leçon que le CEA peut en tirer, c'est l'ergonomie du sas de travail : veiller à ses dimensions, et à ce qu'il ne soit pas encombré.

3 ème événement : 21 février 2013 : concerne la contamination corporelle d'un salarié d'une entreprise sous-traitante lors d'un chantier de démontage de dispositif sur le toit de la chaîne Petrus dans le hall 40 de la tranche 4 du bâtiment 18.

Cet incident s'est produit lors d'un chantier de démontage sur le toit de la chaîne Pétrus. Il s'agissait de déposer tous les équipements qui servait autrefois à introduire des fluides propres (eau, produits chimiques, gazs) à l'intérieur de la chaîne blindée. Il y a un système de vanne sur le toit, qui fait descendre les fluides dans la chaîne blindée. A priori, cette opération ne présente pas de risques radioactifs particuliers. Cependant et par mesure de précaution, les agents portent des équipements de protection individuelle et contrôlent en direct les éventuelles contaminations.

L'incident s'est passé lors de la découpe d'un support de tuyauterie. Sous le support, il s'est avéré qu'il y avait de la contamination. Les agents étaient deux : un qui effectuait la découpe, l'autre avait en main les outils de contrôle. Le deuxième agent a indiqué au premier qu'il y avait de la contamination sur son masque. Ils ont nettoyé le masque sur place. Le prélèvement narinaire effectué en fin de poste s'est avéré positif ; la procédure prévue dans un tel cas s'est alors déroulée.

Après analyse du service médical, l'agent a montré une dose reçue entre 1 et 5 millisievert. Leçon à tirer : bien que les tenues soient adéquates, il faut toujours être vigilant. Les agents ont fait les gestes nécessaires.

M. Marc LIPINSKI demande si l'on sait de quel(s) radioélément(s) il s'agit ?

Mme Cécile POYAU répond que les calculs sont faits sur le plutonium.

Mme Laurence BIBAL intervient en disant qu'il est nécessaire que le CEA continue sa surveillance des entreprises qui interviennent. Le CEA est responsable de ce qui se passe sur le site, et doit exiger de ses prestataires la plus grande vigilance.

M. Claude ANDRES indique qu'on donne les outils nécessaires pour travailler, mais les personnels du CEA ne peuvent pas être « sur le dos » des agents continuellement. Le vrai responsable est le CEA, mais sur l'activité propre, c'est l'entreprise. Un ensemble d'actions vise, à un certain moment, à ce que le prestataire travaille en accord avec le cahier des charges.

Mme Laurence BIBAL précise qu'une des actions de surveillance mise en place par le CEA peut être de fixer des points d'arrêt dans le déroulement des chantiers dont la levée ne peut être prononcée que par le CEA.

M. Sylvain BROUTIN remarque que, dans le rapport de l'ASN 2012, il est mentionné un jugement global du site de Fontenay-aux-Roses : « bien mais peut mieux faire ». IL pose la question : pouvez-vous nous donner des éclairages par rapport à cette conclusion ? Y-a-t'il eu une lettre de suite ?

M. Jacques CONNESSON indique que cet avis de l'ASN repose sur les actions de contrôle réalisées. Il s'agit :

a) de l'analyse des déclarations d'événement émanant de l'exploitant ;

b) des inspections (au moins 4 fois par an, 7 réalisées en 2012) sur le site.

Après la déclaration d'un événement, il y a un suivi des actions décidées suite à cet événement dans le cadre des inspections mais aussi dans le cadre des points périodiques entre l'ASN et la cellule sûreté du centre. En l'espèce suite aux 2 derniers événements, il y a eu une inspection réactive de l'ASN. Après toute inspection, il y a une lettre de suite. Ces lettres de suite sont publiées sur le site internet de l'ASN. Il y a en outre un suivi annuel plus global dans le cadre d'une réunion entre la direction du CEA de Fontenay aux Roses et l'ASN représentée notamment par son délégué territorial.

M Sylvain BROUTIN revient à sa question liée aux deux incidents de niveau 1, de contamination corporelle. Y a-t'il un plan d'action pour un suivi plus attentif des prestataires ?

M. Didier DELMONT dit que les améliorations sont faites en continu. Quelquefois, on n'obtient pas ce que l'on veut du prestataire, même s'il existe des moyens coercitifs. Le plan d'actions existe. Le CEA prévoit de le durcir encore ; mais tous les résultats souhaités ne sont pas forcément au rendez-vous.

4^{ème} événement : 16 avril 2013 : concerne une anomalie dans la transmission de certaines alarmes issues du bâtiment 52-2 vers le PC de sécurité du centre. Avant-hier, une alarme s'est déclenchée. Le ventilateur du bâtiment est passé sur un ventilateur de secours. Il semblerait que cela soit dû à une microcoupure de courant électrique. Niveau 0 de l'échelle INES.

M. Stéphane JACQUOT s'adresse à la Directrice du Centre en demandant s'il y a des risques dans cette opération d'assainissement-démantèlement, puisque le CEA indique que tout va bien. Or en un mois, il y a eu deux contaminations sur des personnes. Il pose la question officiellement : y a-t-il d'autres risques sur l'environnement ?

Mme Malgorzata TKATCHENKO répond au Président : Le centre de Fontenay-aux-Roses, au cours de son activité de recherche sur le nucléaire, à partir de 1950, était au cœur des préoccupations sociétales ; c'était un lieu de prototypage. Les difficultés d'aujourd'hui ne viennent pas de la quantité à traiter, mais viennent de cette situation. Bien sûr, il y a eu ces contaminations et c'est regrettable. Mais ces contaminations restent limitées. Et il n'y a pas eu de conséquences dans l'environnement. Je dirais qu'il y a des événements qui se produisent parce que c'est la vie qui continue. Le CEA est interpellé sur le temps que les opérations prennent. Evidemment, mais c'est aussi parce que toutes les précautions sont prises. Dans toutes les activités, il y a un risque. L'ASN nous aide à y parer à travers leur vision ; nos dossiers leur sont soumis. Nous recevons leurs préconisations avec bonne volonté, ils éclairent les processus.

Au sujet des entreprises qui opèrent sur le site : nous regardons de près leur dossier de savoir-faire. Nous sommes très vigilants. Lors d'un événement, nous effectuons toujours un retour d'expérience ; ce retour est communiqué à toutes les équipes du CEA en France.

M. Stéphane JACQUOT précise que sa question porte sur le fait de savoir si le CEA sous-estime les risques ?

M. Didier DELMONT répond que, à propos des risques, M. Charpak, prix Nobel de Physique, avait préconisé une nouvelle unité de radioactivité correspondant à la quantité de radioéléments présents naturellement dans le corps humain. Aujourd'hui, il faut comparer

les niveaux. Il faut rappeler qu'à Fontenay-aux-Roses, les quantités de contamination sont et restent à des niveaux très bas,

M. Marc LIPINSKI répond que le CEA ne peut pas dire que les faibles doses ne sont pas dangereuses pour l'humain. Même la radioactivité naturelle peut être dangereuse. La fréquence des cancers est plus importante dans des lieux comme la Bretagne ou le Limousin, où le radon naturel est plus élevé.

M. Eugène BELIN rappelle que le rayon d'action de la CLI est de cinq kilomètres autour de Fontenay-aux-Roses. Cela représente environ 600 000 personnes concernées. La nouvelle réglementation en préparation a tout son sens.

M. Stéphane JACQUOT dit que cette réunion a pu mettre en évidence l'importance du rôle de la CLI dans ce processus d'assainissement-démantèlement.

M. Stéphane JACQUOT conclut la réunion à 20 heures 33.

** Hors séance : M. Marc AMMERICH présente à M. Stéphane JACQUOT le livre qu'il vient de publier : « la Radioactivité sous surveillance et autres notions en radioprotection ». Il en offre un exemplaire au Président.

*** Nota : Les informations concernant le point d'étape de l'opération assainissement - démantèlement sont présentées à l'aide du fichier informatisé « power point » joint en annexe 1 du présent compte-rendu. Ce fichier peut également être consulté sur le site de la CLI.-FAR : www.cli-far92.fr